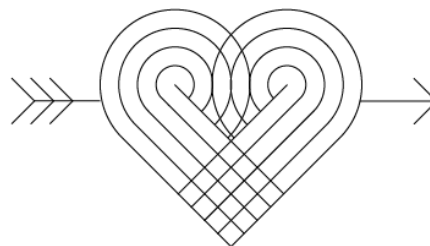


La Fabrique de Formation



Financement de formation pour les chercheurs d'emploi

Vous êtes en recherche d'emploi, vous pouvez obtenir une prise en charge de votre formation sous certaines conditions. Plusieurs possibilités existent :

Les actions de formation conventionnées (AFC) et les aides individuelles à la formation (AIF)

Financées par Pôle emploi et accessibles sous certaines conditions, des aides à la formation existent. Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.

Compte personnel de formation (CPF)

Tous les demandeurs d'emploi bénéficient de ce nouveau droit depuis le 1er janvier 2015. L'utilisation du CPF peut s'inscrire dans le cadre du projet d'accès personnalisé à l'emploi. Le CPF est accessible sur moncompteformation.gouv.fr. En cas de reste à charge, Pôle Emploi peut abonder sous certaines conditions ; se renseigner auprès de son conseiller.

Appuis à la formation avant embauche

Pôle emploi peut proposer aux demandeurs d'emploi et à leurs futurs employeurs des aides à la formation comme L'AFPR (action de formation préalable au recrutement).

-> [en savoir plus](#)

Le contrat de professionnalisation

Ce contrat de travail alternant des périodes de formation et de travail favorise l'insertion ou la réinsertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue.

-> [en savoir plus](#)

Le Conseil Régional

A destination des demandeurs d'emploi jeunes et adultes, informations auprès des Pôle emploi et des Missions locales (jeunes entre 16 et 25 ans).

Pour la Région Sud :

La politique régionale des aides individuelles : -> [en savoir plus](#)

La politique régionale de l'enseignement supérieur : -> [en savoir plus](#)

La politique régionale de la formation continue : -> [en savoir plus](#)

Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental peut aider les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui ont des projets de formation en les accompagnant dans leurs démarches. Il propose également des aides financières destinées à mettre en avant la qualification, les compétences et le retour à l'emploi des personnes touchant le RSA.

-> [Contacter un référent dans les Bouches-du-Rhône](#)



Vous êtes en situation de handicap

Cap Emploi : Les Cap emploi sont des **organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant** une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ils accueillent et accompagnent plus de 100 000 personnes handicapées chaque année.

→ en savoir plus

→ Prenez-contact avec la fabrique de formation

Informations mises à jour le 09/07/2021